

**DELIBERATION N° DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT DESIGNATION D'UN DIRECTEUR AU CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE  
CORSE**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la délibération n° 18/014 AC en date du 16 janvier 2018 de l'Assemblée de Corse portant adoption des statuts d'une régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière pour la gestion du Centre du Sport et de la jeunesse Corse (CSJC)

**CONSIDERANT** l'article 8, des statuts approuvés par la délibération n° 18/014 AC en date du 16 janvier 2018 de l'Assemblée de Corse qui précise que Le CSJC est dirigé par un directeur, désigné par délibération de l'Assemblée de Corse, puis nommé par le Président du Conseil d'Administration,

**SUR** proposition du Président du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de la désignation de Mme Isabelle FERRACCI à la direction du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC).

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI